LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260717-B_2026_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ, Gérard DABOUDET, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Éric ROBIN (pouvoir à Benoît LARVOR), Aurélie HERVÉ, Claudine BROSSARD, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD, Romain BOUTRON, Isabelle GORÉ-CHAPEL ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Christian LE RIGUIER ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Cyril CONAN, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2026_12 CESSION – LOUDÉAC COMMUNAUTÉ – COMMUNE HEMONSTOIR

Actualisation de la délibération N° B-2024-060

VU la convention de portage foncier en date du 01/09/2014

Considérant que la cession des parcelles rappelées ci-dessous est envisagée dans le cadre d'une rétrocession de portage foncier ;

VU la situation comptable actualisée arrêtant le prix de rétrocession à **133 900.85 €** tous frais confondus ;

VU les termes du pôle d'évaluation domaniale du 20/06/2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la commune d'Hémonstoir des parcelles cadastrées AA 43 – AA 152 - AA 155 ;
2. D'arrêter le prix de cession à 133 900.85 €, conformément aux termes de la convention de portage foncier ;
3. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
4. De préciser que la recette de la cession sera imputée sur le budget principal ;

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	29	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	02	
Pour :	31	Loudéac, le 3 mars 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.17 10:40:15 +02'00'

Signature numérique de Yvon LE JAN
Date : 2026.07.17 10:42:12 +02'00'

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260717-B_2026_012-DE